

MESSAGE DE LA DIRECTION

CONGRÈS AMDEQ - REPORTÉ EN 2022

Bien que la situation pandémique de la COVID-19 s'améliore progressivement et que les différentes mesures sanitaires s'assouplissent graduellement, nous nous devons de reporter d'un an la tenue de notre congrès annuel qui devait avoir lieu en septembre prochain.

Après avoir échangé avec le Centre des congrès de Saint-Hyacinthe, ce dernier n'était en mesure de nous garantir, en septembre, la tenue de notre événement dans une ambiance conviviale et chaleureuse telle que nous avons l'habitude de le faire. Oui, la Santé publique pourrait permettre la tenue d'événements intérieurs pour des groupes de plus ou moins 150 personnes mais toujours avec des mesures sanitaires comme la distanciation sociale et le port du masque. Ces mesures sont par contre incompatibles avec plusieurs des activités à l'horaire de notre congrès; casino, soirées dansantes, cocktail et banquets.

Ceci dit, après discussion avec le Conseil d'administration, il a été convenu de reporter le congrès et de le tenir du **16 au 18 septembre 2022**.

DOSSIERS GOUVERNEMENTAUX Modernisation du système de consigne

Suite à l'annonce du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charrette, concernant la modernisation du système de consigne et à l'adoption du projet de loi 65, en décembre dernier; projet de loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, l'AMDEQ a assisté depuis l'automne dernier et jusqu'à maintenant à une bonne douzaine de rencontres avec différentes parties prenantes au dossier soit le ministère de l'Environnement, Recyc-Québec, les producteurs et les autres associations de détaillants, le CCCD, l'ADA et le CCID. Nous croyons qu'il est pertinent de vous dresser un portrait, à ce moment-ci, des échanges, discussions et propositions mises de l'avant par les différentes parties prenantes au dossier. Vous trouverez en page suivante un résumé de ce qui est envisagé pour le prochain système de la consigne élargie.

Allègement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail

En 2019, le gouvernement du Québec, à la demande des différentes entreprises du commerce de détail, s'est engagé, dans le cadre d'un plan d'action, à alléger et simplifier les procédures administratives des détaillants dans la gestion de leur commerce.

Pour ce faire, le gouvernement a créé un Comité interministériel, qui en consultation avec les différentes associations de détaillants, doit simplifier et alléger les procédures administratives pour opérer les commerces de détail. L'AMDEQ a été invitée à participer à ces consultations au même titre que d'autres associations comme le CQCD, CCIDD, l'ADA, le CCCD.

Un des mandats du comité consultatif est d'identifier et de mettre en œuvre des pistes de solution permettant de diminuer les délais et les procédures administratives en mettant en place **un guichet unique (plateforme numérique) qui permettrait, par exemple :**

- De demander et/ou renouveler en ligne les différents permis ;
- De combiner les dates de renouvellement des différents permis en une seule date ;
- De mettre fin aux formulaires de renouvellement de permis en utilisant le formulaire d'inscription seulement ;
- De permettre des paiements en ligne pour l'ensemble des droits et des permis ;
- De gérer plusieurs points de vente sur un même formulaire.

Il a donc été convenu par le comité interministériel que, dans un premier temps, un projet pilote centré sur le secteur des dépanneurs soit réalisé afin de dégager des mesures concrètes, réalisables et exportables dans d'autres secteurs du commerce de détail.

Nous vous tiendrons informés des développements et de l'évolution de ce dossier.



Sommaire

- ◆ Message de la Direction
- ◆ Dossier de la consigne
- ◆ Dossier cartes de crédit
- ◆ Dossier tabac
- Mise en garde vente de tabac aux mineurs
- ◆ Montrez vos cartes
- ◆ Profil d'entreprise
- Alimentation Duplain inc.
- ◆ Dossier fournisseurs de service
- ◆ Dossier activité de bienveillance
- Opération Enfant Soleil
- ◆ Célébration 2021
- gagnants du concours
- ◆ Notre Conseil d'administration



Louis Tremblay
Accommodation Chalou
Président du Conseil
d'administration



Yves Servais
Directeur général
AMDEQ

DOSSIER CONSIGNE

Suite aux nombreuses consultations menées présentement pour la mise en place du nouveau système de la consigne élargie, consultations auxquels nous participons, vous trouverez ci-après, un résumé des principaux énoncés ou propositions émises par les différents intervenants sur ce qui est envisagé ou sur ce que devrait être le prochain système. Bien que beaucoup de précisions, d'éclaircissement demeurent à être apportées, vous aurez une idée de l'avancement des travaux.

Le système actuel de consigne publique, c'est **± 8000 détaillants** qui ont l'**obligation, par règlements**, de récupérer **± 2 milliards** de contenants de *bières* et de *boissons gazeuses* en aluminium et en plastique. **81%** de ces contenants sont récupérés par le biais de **± 2500 gobeuses** localisées dans **± 1200 magasins**, majoritairement des grandes surfaces et des grandes épiceries. Le **19% des contenants restants** sont récupérés, de façon manuelle, par de petites épiceries et dans le réseau des dépanneurs.

Le nouveau système de la consigne élargie fera passer le volume de contenants à récupérer de **2 milliards à 4,3 milliards** de contenants. La consigne sera élargie à tous les **contenants de prêt à boire** (eau, jus et autres boissons) de **100 ml à 2 L** d'aluminium, de plastique, de verre (bouteilles de vin) et de carton/multicouche (jus, vins). Les contenants de carton de lait sont considérés mais ce n'est pas confirmé officiellement. On compte parmi tous ces contenants les **±250 millions de bouteilles de vin** mises sur le marché par la SAQ.

La valeur de la consigne de **0,25¢ pour les bouteilles de vin et de 0.10¢ pour tous les autres contenants**.

Le gouvernement se réserve le droit, entre autre, de fixer les objectifs de récupération et de recyclage, de fixer, par règlements, des exigences minimales en matière de points de dépôt sur le territoire, d'attribuer les coûts du système aux producteurs avec l'obligation d'internaliser des frais de récupération (écofrais). L'objectif du gouvernement est de faire en sorte que, d'ici 2030, **90%** des contenants mis sur le marché par les producteurs soient récupérés. Le nouveau système de la consigne devra être **opérationnel pour décembre 2022**.

Le nouveau système de consigne en sera un qui sera de type « **hybride** » composé à la fois de Centres de dépôt régionaux, de Points de retour automatisés et multi-matières (aluminium, plastique et verre) ainsi que de détaillants, mais probablement sur une base volontaire.

La gestion opérationnelle et financière du nouveau système de consigne élargie sera confié à un **organisme de gestion désigné (OGD) composé d'embouteilleurs/producteurs** et agréé par Recyc-Québec et le gouvernement. L'OGD aura la responsabilité de déterminer, par l'octroi de licence, les Centres de dépôt, les Points de retour et les détaillants participants.

Les Centres de dépôt et/ou Points de retour automatisés et multi-matières hors magasin pourraient être gérés, non seulement, par des regroupements de détaillants incluant des succursales de la SAQ mais aussi par des municipalités, des organismes d'économie sociale, des valoristes.

Un Point de retour automatisé pourrait, par exemple, être sous la responsabilité et opéré par un groupe de quelques détaillants tels que deux ou trois supermarchés, une SAQ. Le Point de retour sera situé dans un site (local) dédié, hors magasin, et situé à l'intérieur de « **pôles commerciaux** »; c'est-à-dire des zones où il y a quelques grandes épiceries d'établis, et ce afin de favoriser la proximité et l'accessibilité à un plus grand nombre de consommateurs.

Dans le nouveau système de la consigne élargie, les détaillants continueront à récupérer **les contenants de verre de bière à remplissage multiple (CRM) et à remplissage unique (CRU)** issus de la consigne privée. Ces mêmes contenants pourront aussi être récupérés par les Centres de dépôt et les Points de retour.

La place des détaillants, particulièrement des dépanneurs, dans le nouveau système de la consigne élargie n'est pas très claire pour le moment. Oui, ils continueront à récupérer les **contenants de bières en verre de type CRM et CRU** mais, pour ce qui est de la récupération des autres types de contenants à remplissage unique **CRU** en aluminium, plastique et carton/multicouche, **il se pourrait que cela se fasse sur une base volontaire**. **Les détaillants qui seront situés à proximité d'un Centre de dépôt perdraient de droit de rembourser la consigne afin de favoriser le retour des contenants au Centre de dépôt.**

Pour les détaillants qui choisiraient de participer volontairement au nouveau système de consigne élargie, **il se pourrait qu'ils soient obligés de se doter de machines récupératrices (gobeuses)** et ce afin de rentabiliser les routes de récupérations. De plus, ces mêmes détaillants devront aussi faciliter l'accès des récupérateurs par le biais d'un **quai d'entreposage et de manutention**.

DOSSIER CONSIGNE suite

Il est important de préciser que le détaillant, qui désire participer au nouveau système de la consigne élargie, considère que **le nombre de contenants consignés à récupérer et à manipuler passera du simple au double**. S'il récupère actuellement **60 sacs/semaine**, ce sera dorénavant **120 sacs/semaine** qu'il devra manipuler et entreposer, et ce sans compter les bouteilles de vin.

Les associations de détaillants proposent un système dont la **colonne vertébrale** repose principalement sur un réseau de **Centres de dépôt et de Points de retour hors magasin**, appuyé par des détaillants qui voudront y participer de façon volontaire. Le modèle proposé repose sur un réseau de plus ou moins **1250 points de récupération automatisés et multi-matières**.

Les embouteilleurs/producteurs (OGD) préfèrent que le système repose principalement sur le retour des contenants chez les détaillants, particulièrement des chaînes d'alimentation et supermarchés mais secondés par un réseau de Centres de dépôt et de Points de retour automatisés et multi-matières. Pour les embouteilleurs, un réseau de **±2500 points de retour** serait l'idéal pour rentabiliser le nouveau système et faciliter l'accès et la proximité pour les consommateurs.

Bien que la nouvelle consigne élargie devrait entrer **en vigueur en décembre 2022**, il se pourrait fort bien que les détaillants aient à continuer à récupérer les contenants consignés actuels pendant une **phase de transition de plusieurs mois** et ce, tant et aussi longtemps que des Centres de dépôt et des Points de retour ne seront pas opérationnels dans un pôle commercial, une localité ou une région ciblée.

Ceci dit, comme vous êtes à même de le constater, **il y a encore beaucoup de « conditionnel » et de « flou » pour la mise en place du nouveau système de la consigne élargie**. Cependant, ce n'est qu'après le dépôt du « projet de règlements » sur lequel se penche actuellement le gouvernement que nous aurons une meilleure idée de qui nous attend, surtout pour ce qui est de la place, des responsabilités et des obligations des détaillants. Le projet de règlements devrait être déposé cet automne et nous vous tiendrons au courant des développements.

DOSSIER CARTES DE CRÉDIT

Réduction des frais de transaction liés aux cartes de crédit

Est-ce que cette fois-ci sera la bonne?



Dans le budget fédéral déposé en avril dernier à la Chambre des communes, le gouvernement libéral s'est engagé à soutenir les petites et moyennes entreprises en diminuant les coûts d'exploitation en réduisant les frais de transaction liés aux cartes de crédit.

Assisterons-nous encore une fois au « jour de la marmotte »? Cela fait des années que les différentes associations de commerçants, dont l'AMDEQ, demandent aux différents gouvernements au pouvoir et aux partis politiques fédéraux de réduire de façon substantielle les taux chargés sur les transactions par cartes de crédit. Nous avons eu droit jusqu'à maintenant qu'à de belles paroles et quelques changements cosmétiques, rien de vraiment concret. Même le premier ministre Trudeau s'était engagé à le faire lors de sa campagne électorale de l'automne 2019. Est-ce que cette fois-ci, il respectera son engagement envers les petites et moyennes entreprises? Nous l'espérons et nous sommes tout de même satisfaits de voir cet engagement inscrit dans le budget de la ministre des Finances, Madame Freeman. Nul doute que l'AMDEQ, en collaboration avec d'autres associations de commerçants, se chargeront de lui rappeler son engagement au cours de prochains mois, avant les prochaines élections.

Ceci dit, ci-après, un extrait du budget sur l'encadrement des frais d'interchange:

« Réduire les coûts d'exploitation en réduisant les frais de transaction liés aux cartes de crédit »

La pandémie a donné lieu à une augmentation rapide et considérable des paiements électroniques et des opérations en ligne. Les petites et moyennes entreprises, qui ont été durement touchées par la COVID-19, doivent payer des frais pour ces opérations, également connus sur le nom de « frais d'interchange », qui sont parmi les plus élevés au monde.

Le gouvernement collaborera avec les principaux intervenants pour atteindre trois objectifs :

- Réduire le coût général des frais d'interchange des commerçants.
- Garantir que les petites entreprises profitent de prix similaires à ceux des grandes entreprises.
- Protéger les points de récompense existants des consommateurs.

À l'issue de consultations auprès des intervenants, les prochaines étapes détaillées seront présentées dans *l'Énoncé économique de l'automne 2021*, dont des modifications législatives à la *Loi sur les réseaux de cartes de paiement* qui donnerait le pouvoir de régler les frais d'interchange, si nécessaire. »

DOSSIER TABAC

MISE EN GARDE—Vente de tabac aux mineurs



Avec l'été qui vient d'arriver, les inspecteurs du ministère de la Santé seront de plus en plus présents dans le marché au cours des prochains mois.

En effet, comme à toutes les années, la période estivale est celle privilégiée par les inspecteurs du tabac pour visiter les détaillants afin de vérifier le respect des différentes dispositions de la loi sur le tabac, plus particulièrement, la vente de tabac aux mineurs.

Profitez donc de l'été pour sensibiliser de nouveau vos employés à l'importance de bien « carter » toutes personnes qui semblent avoir « moins de 25 ans » lors de l'achat de produits dont la vente est interdite aux mineurs. Il faut que vos employés exercent une vigilance accrue d'autant plus que le port obligatoire du masque par vos clients sera de mise pour encore quelques temps.

LA PRÉVENTION, ÇA RAPPORTE

Nous vous rappelons que l'AMDEQ met **gratuitement** à votre disposition deux formations en ligne sur la vente des produits interdits aux mineurs soit « **Montrez vos cartes** » et « **Nous cartons** » du CSMOCA. Il serait approprié que vos employés, anciens comme nouveaux, puissent faire ou refaire, au besoin, l'une ou l'autre de ces deux formations.

N'hésitez pas également à utiliser et à faire signer les différents formulaires que l'on met à votre disposition dans le « **Manuel du détaillant responsable** ». Conserver précieusement ces documents : politiques d'entreprise, contrats d'employés, formules de rappel et attestations de formation dans le dossier de chacun de vos employés.

De plus, en collaboration avec la firme « **GARDA** », l'AMDEQ **prolonge, pour la période estivale, son offre promotionnelle relativement au « Programme de visite de clients mystères »**. Pour les membres intéressés à s'en prévaloir, l'AMDEQ vous offre une « **visite gratuite** » lors de l'inscription à « un programme de trois visites »; **une économie de 75 \$**. Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter votre représentant AMDEQ.

Finalement, nous tenons à vos mentionner que les mesures de prévention précédentes sont des mesures gagnantes. Leurs mises en place peuvent contribuer à augmenter significativement la vigilance de vos employés, favoriser le respect et l'application des différentes dispositions de la loi sur le tabac dans votre magasin et aussi vous permettre de présenter une défense de « **diligence raisonnable** » et ainsi être acquitté si vous contestez un avis d'infraction relativement à la vente de tabac à un mineur. Voici les propos de Me Olivier Tousignant à ce sujet : « *Si vos membres s'en sortent de plus en plus c'est surtout grâce aux instruments que vous avez rendus disponibles et à votre insistance à ce qu'ils les utilisent.* »

Selon les informations rapportées par nos représentants, l'an dernier, plus **d'une dizaine de détaillants ont réussi à se faire acquitter** grâce à la qualité de leur dossier. À cet effet, voici les dires de Mme Guylaine Fiset du Café Dep. Le Gourmet : « *Moi et Roger tenons à vous remercier à vous et à toute votre équipe car c'est grâce à vos conseils et à la préparation de votre manuel du détaillant que nous avons pu gagner notre cause. Espérant que notre cause peut en aider d'autres. Ne lâchez pas! Vous faites du bon travail!* »

MONTREZ VOS CARTES POUVEZ-VOUS DEVINER LEUR ÂGE ?

TEST DE SENSIBILISATION
POUR FACILITER LE CONTRÔLE
DE LA VENTE DE PRODUITS
INTERDITS AUX MINEURS



- ◆ Formation version courte / ±10 minutes
- ◆ Strictement sur la réglementation sur le tabac
- ◆ Inscription sans code d'accès directement à partir du site internet : amdeq.ca



MANUEL DU DÉTAILLANT RESPONSABLE

POUR UN MEILLEUR CONTRÔLE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE TABAC



« UN ENSEMBLE DE MESURES SIMPLES, CONCRÈTES, EFFICACES QUI ONT FAIT LEURS PREUVES »

DEPUIS 2010

PROFIL D'ENTREPRISE

Alimentation Duplain inc : une entreprise familiale



Jean Trudel et Alexis Trudel sont les fiers propriétaires d'Alimentation Duplain. C'est en 2006 que Jean Trudel a acquis des actions des mains des parents de sa conjointe Chantal Plamondon. D'ailleurs, celle-ci est toujours présente pour la comptabilité. Puis, il devient propriétaire unique en 2013. « Il y avait un autre acheteur, mais on voulait que ça demeure local. Ma conjointe m'a incité à me lancer », indique Jean Trudel. Récemment, Alexis Trudel, son fils, est devenu actionnaire pour ainsi assurer la relève de l'entreprise familiale. Ils ont également fait l'achat d'un autre dépanneur, Alimentation MG Trudel.

Situé au 710 Côte Joyeuse, à l'entrée de la ville de Saint-Raymond, Alimentation Duplain se démarque par les nombreux services qui sont proposés à la clientèle, autant locale que touristique. Depuis 2006, avec l'installation de la pétrolière Esso, le commerce dispose d'une offre d'essence et de diesel.

En 2015, le propriétaire décide d'agrandir Alimentation Duplain et d'y ajouter une crèmerie. Cet investissement de 200 000 \$ a permis de bonifier l'offre des produits et attrait du commerce ainsi que d'agrandir la section chasse et pêche. Cette dernière dispose de nombreux articles et il est possible d'acheter des permis, d'enregistrer des gibiers et de se procurer des munitions.

L'année suivante, Jean procède à l'aménagement d'une cuisine au sous-sol de l'établissement. Cela permet l'ajout de la Sandwicherie d'à côté et de mets prépa-

rés. Un investissement est également fait afin d'installer une salle moderne pour les compresseurs.

Alimentation Duplain dispose aussi d'un grand terrain situé à l'arrière du dépanneur. Ainsi, les clients peuvent profiter d'un grand espace vert, d'un parc avec des jeux pour les enfants et de tables pour déguster un repas ou des friandises en famille.

« Nous sommes très fiers de la réputation acquise auprès de nos clients. Le service, les heures d'ouverture de 5 h à 23 h, 365 jours par année, la diversité de notre inventaire et la qualité de nos produits font partie des mesures mises en place pour bien satisfaire les besoins de notre clientèle. Cela nous différencie des autres commerces du même genre. Nous sommes aussi très fiers de la popularité et de l'accroissement exceptionnel de la crèmerie et de la sandwicherie », mentionnent Jean et Alexis.

Il faut aussi mentionner qu'Alimentation Duplain est un pôle d'attraction pour les pêcheurs, les chasseurs, les cyclistes, les motocyclistes, les motoneigistes et autres villégiateurs qui circulent ou s'attardent à Saint-Raymond. Tant au dépanneur qu'à la crèmerie, les employés vont se faire un plaisir d'accueillir les clients avec le sourire et de les conseiller sur les nombreux produits et services.

Alimentation Duplain est également très impliqué dans son milieu de vie « Avant la COVID-19, une journée était organisée

pour le Relais pour la Vie et tous les profits de la crèmerie étaient versés à la Société canadienne du cancer. C'était un montant de plus de 700 \$ ». Le commerce est aussi partenaire de plusieurs activités de financement des organismes communautaires et sportives de Saint-Raymond.

Les propriétaires d'Alimentation Duplain sont constamment à la recherche d'améliorations pour leur entreprise. « Nous sommes présentement dans le projet d'installation d'une génératrice qui rendra le commerce totalement autonome, peu importe l'événement causant une panne électrique. Cela représente un investissement de plus de 50 000 \$ ». L'installation d'une borne de recharge électrique est aussi sur la table. De plus, une toute nouvelle section bonbon vient de faire son apparition.

L'acquisition d'Alimentation MG Trudel représente aussi un nouveau défi pour Jean et Alexis. Ils consacrent temps et énergie afin de revitaliser ce nouveau commerce situé au 318 rue Saint-Pierre à Saint-Raymond. Le but est d'offrir les mêmes variétés de produits et d'en faire une succursale attrayante ».

Alimentation Duplain est membre de l'Association de marchands dépanneurs et épiciers du Québec et l'AMDEQ est fière de compter, parmi ses membres, un entrepreneur dynamique et professionnel de la trempe de M. Trudel. Félicitations à toute l'équipe pour leurs réalisations ».



Alimentation Duplain c'est avant tout une entreprise familiale avec Alexis Trudel (copropriétaire), Chantal Plamondon, Jean-Simon Trudel, Jean Trudel (copropriétaire) et Benjamin Trudel.



Alimentation Duplain se démarque par les nombreux services qui sont proposés à la clientèle.



En 2015, le propriétaire décide d'agrandir Alimentation Duplain et d'y ajouter une crèmerie.



Les clients peuvent profiter d'un grand espace vert et d'un parc avec des jeux pour les enfants.

DOSSIER FOURNISSEURS DE SERVICES

NOUVEAUX CONTENANTS ET OFFRE DE LANCEMENT



Il nous fait plaisir de vous annoncer que **CARROUSEL**, notre fournisseur en solution d'emballages, met à votre disposition de nouveaux contenants d'emballage pratiques pour les consommateurs et très intéressants pour les épiceriers et dépanneurs qui ont décidé de développer le créneau des mets préparés et cuisinés. Ce créneau, dans les dépanneurs, est de plus en plus populaire surtout depuis le début de la pandémie. Consulter carrousel.ca pour visualiser leurs produits.



Vous pensez ajouter un service accessible dans votre commerce et qui pourrait à la fois satisfaire les besoins de certains consommateurs tout en vous procurant un revenu additionnel. Plusieurs dépanneurs exploitent un guichet automatique dans leur dépanneur, pourquoi pas vous! Vous voulez en savoir davantage sur les possibilités de revenus et les différents modes d'acquisition, n'hésitez pas à contacter M. Eric Phaneuf au **514-996-8682**.



Desjardins Assurances Entreprises

- ▶ Rabais de groupe de 10%

Assurance commerciale : protections d'assurance pour les magasins de détail adaptées à vos besoins.



La Personnelle (Desjardins)

- ▶ Rabais de groupe

Assurance auto-habitation



MRa Cabinet en assurance de personnes

- ▶ Rabais de groupe

• Assurance collective • Assurance invalidité • Assurance accident maladie



Solutions de paiement

- ▶ Taux préférentiel



Cabinet d'avocats

- ▶ 1 heure de consultation gratuite par année civile
- ▶ Réduction de 10% sur honoraires professionnels



Visites de client-mystère (tabac), système de caméras

- ▶ Tarif de groupe



FORMATIONS WEB



Formation hygiène et salubrité des aliments

DOSSIER ACTIVITÉ DE BIENVEILLANCE



M. Raymond Guillet de l'AMDEQ remettant un chèque de 10 000 \$ à Opération Enfant Soleil.

Partenaire d'Opération Enfant Soleil depuis plusieurs années, l'AMDEQ a remis de nouveau un montant de **10 000 \$** lors de l'édition 2021 du Téléthon Enfant Soleil tenu le 30 mai dernier. En plus d'une contribution forfaitaire du bureau-chef de l'Association, ce montant provient également de la participation volontaire de certains membres AMDEQ et ceux du groupe Maestro qui ont gentiment accepté d'installer une tirelire Enfant Soleil à leur

comptoir de service durant quelques mois ainsi que soutenir d'autres activités promotionnelles.

L'AMDEQ a remis plus de 50 000 \$ à Opération Enfant Soleil depuis les cinq dernières années.

Pour les détaillants AMDEQ désireux de participer à la levée de fonds d'Opération Enfant Soleil en installant une tirelire à leur comptoir-caisse, n'hésitez pas à contacter votre représen-

tant AMDEQ, il se fera un plaisir de vous en faire parvenir une.

De plus, ceux d'entre vous qui sont intéressés à soutenir les activités d'Opération Enfant Soleil d'une autre façon, peuvent le faire en vous procurant un billet pour le tirage de la Maison Enfant Soleil au coût de 10 \$.

Un sincère Merci à tous ceux qui ont participé activement à cette levée de fonds pour Opération Enfant Soleil !



UN AUTRE GRAND SUCCÈS !

Loto-Québec se joint à nous pour vous féliciter et remercier pour votre performance et votre grande implication à promouvoir la vente des billets de Célébration 2021 associée à notre concours « **Le Québec, ma destination vacances!** ». Toujours en augmentation, **69 301 consommateurs** ont participé au concours chez plus de 500 détaillants cette année !

Voici les gagnants de notre concours « **Le Québec, ma destination vacances!** »

Gagnants des 3 crédits-voyages de 1 000 \$ chez Voyages Laurier Du Vallon :

- **Line Truchon** - achat fait au **Mini-Marché du Lac** à Matane
- **Kathy Grondin** - achat fait au **Dépanneur Le Garde-Manger** à Victoriaville
- **Émilie Lefebvre** - achat fait au **Centre du Bon Marché** à Saint-Alexis-des-Monts

Gagnante de la carte de crédit prépayée de 250 \$ + carte cadeau SAQ de 300 \$:

- **Claudette Coutu** - achat fait à la **Tabagie Saint-Félix** à Saint-Félix-de-Valois

Gagnants des 10 bons d'achats de 50 \$:

- **Isabelle Villeneuve** - achat fait au **Dépanneur Gamache** à **Sept-Iles**
- **Isabelle Michaud** - achat fait au **Dépanneur 7 Jours** à **Sept-Iles**
- **Pierre Baillargeon** - achat fait à l'**Accommodation 7-23** à **Saint-Georges**
- **Sylvie Ouellet** - achat fait au **Dépanneur Guylaine** à **Sorel-Tracy**
- **Jean-Claude Perron** - achat fait au **Dépanneur Claude Lessard** à **Chicoutimi**
- **Régis Fiset** - achat fait au **Super Dépanneur Lac Saint-Charles** à **Québec**
- **Luc Pilote** - achat fait au **Dépanneur Shell** à **Senneterre**
- **Yves Archambault** - achat fait au **Dépanneur Telmosse** à **Mont-Tremblant**
- **Ginette Fournier** - achat fait chez **Gestion BE-RE inc.** à **Québec**
- **Jules Martel** - achat fait à l'**Accommodation Chalou** à **Québec**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMDEQ



Yves Servais,
Directeur général



Louis Tremblay,
Président
Acc. Chalou, Québec
(Spécialiste en
microbrasserie)



Albert Sleiman,
Vice-président
Dép. Laurion,
Montréal



Gilles Tremblay,
Trésorier
Acc. populaire,
Québec



Charles Lemoyne,
Secrétaire
Alim. Lemoyne &
Angers,
St-Boniface (Sonic)



Dominic Proteau
Épicerie Gérard Lemieux,
Sherbrooke



Léon Therrien
Dép. Comptoir B.M.
Granby



Jean-François Tremblay
Dépann-O-Max St-Paul,
Chicoutimi



Jeannot Boutin
Acc. 7-23 inc.,
St-Georges

DA

DÉTAILLANT ALIMENTAIRE

UN MÉDIA QUI S'ADRESSE À VOUS, GESTIONNAIRES ET EXPLOITANTS
D'ÉPICERIES ET DE COMMERCE ALIMENTAIRE DE PROXIMITÉ

EN UN CLIN D'OEIL TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE SECTEUR
ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

info@detaillantalimentaire.com
www.detaillantalimentaire.com

SUIVEZ-NOUS





Amina s'assure de dépanner tout le quartier

Nous, on s'assure de bien la protéger

Des protections qui tiennent compte de la réalité des épiceries
et des dépanneurs

- Détournement de fonds par des employés, vol et cambriolage
- Bris accidentel d'équipements
- Et plus encore

1 866 270-8280

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et samedi, de 8 h à 16 h

AMDEQ
ASSOCIATION DES MARCHANDS
DÉPANNÉURS ET ÉPICIERIS DU QUÉBEC

Desjardins
Assurances
Entreprises

Desjardins Assurances Entreprises désigne Desjardins Assurances générales inc. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent.